



LA SAINTE AMPOULE

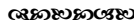
N° 223 – janvier – février 2014

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

Prix de revient : 0,50 euro

*Les Abbés du prieuré Notre-Dame de Fatima
vous souhaite à tous une Sainte Année 2014*



Que le bon Dieu vous bénisse et bénisse vos familles

Editorial

Dans la lettre aux amis et bienfaiteurs de décembre 2013, Mgr Fellay nous invite à une cinquième Croisade de chapelets, du 1er janvier au 8 juin. L'objectif est de présenter 5 millions de Chapelets au ciel, le jour de la Pentecôte 2014. Implorer le ciel une protection spéciale du Cœur Immaculé de Marie sur les œuvres de

la Tradition, le retour de la Tradition dans l'Église et le triomphe du Cœur Immaculé de Marie par la consécration de la Russie sont les intentions de cette nouvelle croisade. Le Supérieur Général de la Fraternité ajoute des moyens à prendre conjointement à la récitation de notre chapelet. Ces moyens sont la prière et pénitence demandées à Fatima, la sanctification par le devoir d'état et l'esprit de sacrifice en union au Saint-Sacrifice de la messe.



Pour vous exhorter à participer activement et généreusement à cette œuvre, nous vous proposons quelques extraits de la lettre encyclique du Pape Léon XIII sur le Rosaire en l'honneur de Marie : *Magnae Dei Matris*, du 8 septembre 1892

« Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique.

« Toutes les fois que l'occasion Nous est donnée d'exciter et d'accroître dans le peuple chrétien l'amour et le culte de la glorieuse Mère de Dieu, Nous sommes inondé d'une joie et d'une satisfaction merveilleuses, non seulement parce que la chose est par elle-même très importante et très féconde en excellents fruits, mais aussi parce qu'elle s'harmonise de la plus suave façon avec les sentiments intimes de notre cœur... »

Opposer le Rosaire aux maux actuels de l'Église

« Il est donc juste et opportun, Vénérables Frères, que Nous incitions tous nos fils et que vous les exhortiez après Nous à célébrer le prochain mois d'octobre, consacré à Notre Dame et Reine auguste du Rosaire, avec le redoublement de piété que réclament les besoins toujours grandissants. Par combien et par quels moyens de corruption la malice du siècle s'efforce d'affaiblir et d'extirper entièrement la foi chrétienne et l'observance de



Notre-Dame du Rosaire

la loi divine, qui nourrit la foi et lui fait porter des fruits, ce n'est déjà que trop visible ; déjà le champ du Seigneur, comme sous un souffle empesté, est presque couvert d'une végétation d'ignorance religieuse, d'erreurs et de vices. Et ce qui est plus cruel à penser, loin qu'un frein soit imposé ou que de justes peines soient infligées à une perversité si arrogante et si coupable par ceux qui le peuvent et surtout qui le doivent, il arrive le plus souvent que leur inertie ou leur appui semble accroître la force du mal.

De là vient qu'on a à déplorer avec raison que les établissements publics où sont enseignés les sciences et les arts soient systématiquement organisés de façon que le nom de Dieu n'y soit pas prononcé, ou y soit outragé : à déplorer que la licence de publier par des écrits ou de faire entendre par la parole toutes sortes d'outrages contre le Christ-Dieu et l'Église devienne de jour en jour plus impudente. Et ce qui n'est pas moins déplorable, c'est

cet abandon et cet oubli de la pratique chrétienne qui résultent pour beaucoup et qui, s'ils ne sont pas une apostasie ouverte de la foi, y mènent certainement, la conduite de la vie n'ayant plus aucun rapport avec la foi. Celui qui considérera la confusion et la corruption des choses les plus importantes ne s'étonnera pas si les nations affligées gémissent sous le poids de la colère divine et frémissent dans l'appréhension de calamités plus graves encore. Or, pour apaiser la justice de Dieu offensé et pour procurer à ceux qui souffrent la guérison dont ils ont besoin, rien ne vaut mieux que la prière pieuse et persévérante, pourvu qu'elle soit unie avec le souci et la pratique de la vie chrétienne, ce que Nous croyons devoir être principalement obtenu par le Rosaire en l'honneur de Marie. »

Raisons de l'efficacité du Rosaire

« Son origine bien connue, que glorifient d'illustres monuments et que Nous-mêmes avons plus d'une fois rappelée, atteste sa grande puissance. En effet, à l'époque où la secte des Albigeois, qui se donnait l'apparence de défendre l'intégrité de la foi et des mœurs, mais qui, en réalité, les troublait abominablement et les corrompait, était une cause de grandes ruines pour beaucoup de peuples, l'Eglise combattit contre elle et contre les factions conjurées, non pas avec des soldats et des armes, mais principalement en lui opposant la force du très saint Rosaire, dont la Mère de Dieu elle-même donna le rite à propager au patriarche Dominique ; et ainsi, magnifiquement victorieuse de tous les obstacles, elle pourvut, et alors et dans la suite pendant des tempêtes semblables, au salut des siens, avec un succès toujours glorieux. C'est pourquoi, dans cette condition des hommes et des choses que Nous déplorons, qui est affligeante pour la religion, très préjudiciable au bien public, nous devons tous prier en commun avec une égale piété la sainte Mère de Dieu, afin d'éprouver heureusement, selon nos désirs, la même vertu de son Rosaire. Et, en effet, lorsque nous nous confions à Marie par la prière, nous nous confions à la Mère de la Miséricorde, disposée de telle sorte à notre égard que, quel que soit le besoin qui nous presse, surtout pour l'acquisition de la vie immortelle, aussitôt, de son propre mouvement, même sans être appelée, elle vient toujours à notre aide, et elle nous donne du trésor de cette grâce dont elle reçut de Dieu, dès le principe, la pleine abondance, afin de devenir digne d'être sa mère. Cette surabondance de la grâce, qui est le plus éminent des nombreux privilèges de la Vierge, l'élève de beaucoup au-dessus de tous les hommes et de tous les anges et la rapproche du Christ plus que toutes les autres créatures : C'est beaucoup pour un saint de posséder une quantité de grâce suffisante au salut d'un grand nombre ; mais, s'il en avait une quantité qui suffit au salut de tous les hommes du monde entier, ce serait le comble ; et cela existe dans le Christ et dans la Bienheureuse Vierge. »

Le Rosaire, louange préférée de Notre Dame

« Lors donc que nous la saluons pleine de grâce par les paroles de l'ange et que nous tressons en couronne cette louange répétée, il est à peine possible de dire combien nous lui sommes agréables et nous lui plaisons : chaque fois, en effet, nous rappelons le souvenir de sa sublime dignité, et de la rédemption du genre humain que Dieu a commencée par elle ; par là aussi se trouve rappelé le lien divin et perpétuel qui l'unit aux joies et aux douleurs, aux opprobres et aux triomphes du Christ pour la direc-



Notre-Dame donnant le Rosaire à Saint Dominique

tion et l'assistance des hommes en vue de l'éternité. Que s'il a plu au Christ, dans sa tendresse, de prendre si complètement notre ressemblance et de se dire et se montrer à tel point fils de l'homme et notre frère, afin de mieux faire éclater sa miséricorde envers nous, Il a dû devenir semblable en tout à ses frères, afin d'être miséricordieux ; de même Marie, qui a été choisie pour être la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est notre frère, a été élevée par ce privilège au-dessus de toutes les mères, pour qu'elle répandît sur nous et nous prodiguât sa miséricorde. En outre, si nous devons au Christ de nous avoir fait participer au droit qui lui appartenait en propre d'avoir Dieu pour père et de lui en donner le nom, nous lui devons également de nous avoir tendrement communiqué le droit d'avoir Marie pour mère et de lui en donner le nom. Et comme la nature elle-même a fait du nom de mère le plus doux d'entre tous les noms, et de l'amour maternel comme le type de l'amour tendre et dévoué, la langue ne peut pas exprimer, mais les âmes pieuses sentent combien brûle en Marie la flamme d'une affection généreuse et effective, en Marie qui est, non pas humainement, mais par le Christ, notre mère. Ajoutons qu'elle voit et qu'elle connaît beaucoup mieux que toute autre ce qui nous concerne : les secours dont nous avons besoin dans la vie présente, les périls publics ou privés qui nous menacent, les difficultés et les maux dans lesquels nous nous trouvons, surtout la vivacité de la lutte pour le salut de notre âme contre des ennemis acharnés ; en tout cela et dans les autres épreuves de la vie, bien plus que toute autre elle peut et elle désire apporter à ses fils chéris la consolation, la force, les secours de tout genre. C'est pourquoi adressons-nous à Marie hardiment et avec ardeur, la suppliant par ces liens maternels qui l'unissent si étroitement à Jésus et à nous ; invoquons avec piété son assistance par la prière qu'elle-même a désignée et qui lui est si agréable ; alors nous pourrons nous reposer avec sécurité et allégresse dans la protection de la meilleure des mères. »

L'anniversaire de Baptême

Tous les ans, un jour de l'année nous est spécialement consacré dans chacune de nos familles, c'est le jour anniversaire de notre naissance.

Les motifs d'une telle coutume sont nombreux. Avoir pris un an de plus sera l'occasion surtout d'une bonne fête de famille. Mais, plus profondément, ce sera l'occasion pour toute la famille d'honorer un de ses membres, de lui manifester une affection plus particulière. Ainsi, en ce jour, ce dernier se voit aimé, choyé, reconnu et soutenu. Il comprend alors qu'il a sa place dans cette cellule de base de la cité qu'est sa famille. Il sait qu'il pourra recevoir d'elle tout le soutien nécessaire dans l'avenir et surtout aux heures des difficultés.

Un autre motif de cet anniversaire doit nous venir à notre esprit et celui-ci doit être le premier, c'est l'action de grâces. Action de grâce envers le bon Dieu qui nous a donné la vie, qui nous a créé à son image et à sa ressemblance, prélude d'un grand nombre d'autres dons ; action de grâces envers nos parents, ses coopérateurs dans le don de la vie et dans l'éducation ; action de grâces pour tous les bienfaits reçus depuis tant d'années. Le nombre de nos années doit surtout nous faire comprendre que nous sommes des débiteurs d'où doit jaillir notre reconnaissance et un juste retour.

Mais un autre anniversaire ne doit pas nous échapper, c'est l'anniversaire de notre baptême. Comme celui de notre naissance, cet anniversaire doit être fêté en famille, même si celui-ci est plus personnel, plus intérieur. Si nous fêtons l'anniversaire de notre naissance à la vie naturelle pour en remercier l'Auteur, n'est-il pas normal aussi de fêter, toujours par l'action de grâces, l'anniversaire de notre naissance à la vie sumaturelle ? Le jour anniversaire où ce don de la vie de la grâce nous a été communiqué, don infiniment supérieur au premier, ne mérite-t-il pas lui aussi d'être fêté ?

Cette journée anniversaire de notre baptême comporte encore bien d'autres motifs et bien des avantages. Si la liturgie est l'expression de la foi, c'est que l'un de ses buts premiers, après avoir rendu à Dieu le culte qui Lui est dû, est d'entretenir notre foi. En nous remettant sous les yeux les Vérités de notre foi, la liturgie nous rappelle l'enseignement de Notre-Seigneur, l'objet de la foi, afin de Le connaître toujours mieux et ainsi d'y adhérer avec toujours plus de force. De là, naturellement, les œuvres de la foi, principalement les actes de charité, jailliront plus aisément. Fêter l'anniversaire de notre baptême aura le même effet. Cet anniversaire nous permettra de rouvrir notre catéchisme et nous remettra sous les yeux ce qu'est le baptême avec ses effets. Il nous rappellera que ce jour-là nous sommes devenu enfant de Dieu. Tous les ans, cet anniversaire nous fera revoir cette grande vérité : que par grâce reçue à notre baptême nous participons à la vie même de Dieu ; que ce jour-là, le Bon Dieu a mis dans notre âme un trésor, trésor qui ne doit être perdu sous aucun prétexte. Ce sera alors un recentrage de notre esprit sur la grâce sanctifiante et ses effets dans notre âme. Durant cette journée, nous nous dirons

intérieurement, voilà dix ans, vingt ans, trente ans ou soixante ans que je participe à cette vie divine. Quand est-il au jour d'aujourd'hui ?

Mais aussi, voilà tant d'années que j'ai promis fidélité à Jésus-Christ par l'intermédiaire de mon parrain et de ma marraine ! Automatiquement des questions surgiront dans mon esprit : suis-je fidèle à cette vie divine en moi ? Suis-je fidèle aux promesses de mon baptême ? Le baptême est une consécration de tout mon être à Dieu, dans et par Notre-Seigneur Jésus-Christ, quand est-il alors de mon renoncement au monde à son esprit et à ses pompes ? Cet anniversaire doit être pour nous l'occasion d'un sérieux examen de conscience, une très sainte remise en question sur l'essentiel de notre vie ici-bas : la vie de la grâce en nous. Ce sera aussi une occasion de revoir, de reconsidérer les moyens sumaturels nécessaires à cette fidélité : les secours divins nous sont transmis par la prière et par les sacrements. Alors nous nous rappellerons que la vie chrétienne est une vie de prières et une vie sacramentelle. Vais-je souvent à ces canaux de la



Baptême de Clovis par Saint Rémi

grâce pour irriguer mon âme ?

Cet anniversaire doit être fait en famille. En effet, beaucoup sont témoins, soit oculaires, soit a posteriori, de notre baptême ; et donc tous doivent être présents pour nous aider à rester fidèle par des encouragements et une prière commune. Sans pour autant le dire explicitement, cette présence familiale semblera nous susurrer à l'oreille : « tu as promis ! nous en sommes témoins ! tu dois être fidèle ! »

Cet anniversaire doit être fêté même aux plus jeunes enfants. Ainsi très tôt, ils prendront conscience de cette grande chose que fut leur baptême, de ses devoirs, et au jour de leur communion solennelle, leur engagement sera d'autant plus pesé et réfléchi.

Une dernière chose, comment fêter cet anniversaire ? Pourquoi ne pas faire, ce jour-là, un effort pour aller à la messe et recevoir Notre-Seigneur après une bonne confession ? Pourquoi ne pas relire dans son missel le rite du baptême et se faire expliquer tout ce que l'Église y a mis comme enseignement ? Pourquoi ne pas renouveler tout simplement les promesses de notre baptême ? Ou encore, pourquoi ne pas méditer un petit peu sur le prologue de Saint-Jean que nous lisons à la fin de chaque messe, et sur lequel, malheureusement nous passons si vite ? « Mais à tous ceux qui L'ont reçu il a donné le pouvoir de devenir enfant de Dieu. » Voilà autant de possibilités, et cette liste n'est pas exhaustive. Enfin, tout le monde en convient, un bon repas familial sera de mise.

Une chose est sûre, cette journée ne doit pas passer inaperçue ; elle doit être passée dans l'action de grâces, avec la ferme volonté de rester fidèle et d'en prendre les moyens.

Principes pour une union dans l'action civique

Le 15 mai 1891, le Pape Léon XIII publie l'encyclique *Rerum Novarum*. Pour la première fois le Pape évoque la condition des travailleurs. Léon XIII récusé le socialisme et la lutte des classes, mais encourage les associations ayant un but « de conciliation et d'entraide ». Un mouvement catholique social se développe en Italie sous la direction de l'Œuvre des Congrès. Cette œuvre est la principale organisation de laïcs catholiques en Italie. Alors que le XIXe Congrès catholique italien doit se tenir à Bologne du 10 au 13 novembre, Saint Pie X écrit le 6 novembre 1903 au comte Giovanni Grosoli, alors président de cette Œuvre des Congrès le bref « *Instaurandum in Christo* ».



Le pape Léon XIII



Saint Pie X

« Tandis que Nous Nous appliquons à restaurer le genre humain dans le Christ, Nous éprouvons une grande satisfaction à voir se réunir, au début même de Notre Pontificat, le Congrès des catholiques italiens. Car si, pour obtenir le retour et l'affermissement de la vie chrétienne, nous n'avons pas, à notre époque, de moyen plus opportun que de favoriser l'action catholique, Nous n'hésitons pas à croire que ce Congrès obtiendra un résultat fécond et d'une grande utilité. Fort d'une si large espérance, c'est avec

un plaisir particulier que Nous adressons à vous et à vos collaborateurs les louanges que vous méritez pour l'ardeur que vous apportez à faire réaliser Nos desseins et ceux de Nos prédécesseurs. D'autre part, Nous croyons qu'à l'heure actuelle il est bon d'appeler à votre vigilante attention sur un point particulier pour que les anciens efforts des Souverains Pontifes et des évêques ne restent pas infructueux. Nous voulons parler de la concorde qui doit régner parmi tous ceux qui favorisent en Italie l'action catholique et de l'union si désirée de toutes les forces catholiques. Si le Congrès actuel doit rendre quelque service et du reste il en rendra à l'action catholique, grâce à votre sérieux et à votre fidélité, avant tout il faut qu'il transforme en fait accompli ce qui était auparavant le désir de tous, c'est-à-dire que toute défiance et toute volonté de suivre chacun son idée disparaissant et le but à atteindre étant clairement déterminé, tous se persuadent de la nécessité de s'unir étroitement dans l'action et dans la presse et d'affirmer au sein des excellentes œuvres des Congrès catholiques l'union des confréries particulières. Vous donc qui n'avez d'autre souci au cœur que le progrès de la cause catholique, vous devez prendre un guide dont l'esprit est bien connu : vous demanderiez en vain un programme nouveau, puisqu'il est sagement traité de la question sociale dans l'Encyclique *Rerum novarum* et de l'action catholique dans l'Encyclique *Graves de communi* et dans les instructions sur ce sujet de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il est nécessaire

de s'en tenir à ces très importants documents et de ne s'écarter, sous aucun prétexte, de l'interprétation qu'en donnent le Siège apostolique et Nos vénérés Frères, les évêques. Si, par sentiment du devoir, on doit obéissance à ceux qui donnent des ordres, parce qu'ils sont revêtus de l'autorité légitime, il est toutefois juste et convenable que dans l'ardeur de l'action, la jeunesse conserve la déférence qui leur est due envers ceux qui, vu leur âge et leur expérience, sont en état de guider les autres. Veuillez donc avec ardeur et sagesse vous livrer aux travaux du Congrès, tenant pour certain que l'on attend de vos efforts d'éminents profits, autant pour la société civile que pour la société religieuse.

Sous les auspices de la grâce divine et par l'effet de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout cœur la Bénédiction apostolique ainsi qu'à tous ceux qui prendront part au Congrès. »

Il nous semble que Saint Pie X, dans ce document, donne quatre principes dans l'action catholique sociale, pouvant être appliquées aux œuvres politiques. Ces quatre principes sont : la concorde et de l'union des forces catholiques, la disparition de toute défiance et de toute volonté de suivre chacun son idée, prendre comme guide le magistère de l'Église et enfin la déférence de la jeunesse envers ceux qui, vu leur âge et leur expérience sont en état de guider les autres. Combien ces quatre principes sont toujours d'actualité.

Nous devons lutter plus que jamais pour le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. Dans ce combat, nous ne sommes pas seuls : nous avons avec nous tous les papes jusqu'à Pie XII inclusivement. Ils ont tous combattu le libéralisme pour en délivrer l'Église. Dieu n'a pas permis qu'ils réussissent, mais ce n'est pas une raison pour déposer les armes ! Il faut tenir. Il faut bâtir, pendant que les autres démolissent. Il faut rebâtir les citadelles écroulées, reconstruire les bastions de la foi : d'abord le saint sacrifice de la messe de toujours, qui fait les saints, ensuite nos chapelles qui sont nos vraies paroisses, nos monastères, nos familles nombreuses, nos écoles catholiques, nos entreprises fidèles à la doctrine sociale de l'Église, nos hommes politiques décidés à faire la politique de Jésus-Christ, c'est tout un tissu de vie sociale chrétienne, de coutumes chrétiennes, de réflexes chrétiens, qu'il nous faut restaurer, à l'échelle que Dieu voudra, le temps que Dieu voudra. Tout ce que je sais, la foi nous l'enseigne, c'est que Notre Seigneur Jésus-Christ doit régner ici-bas, maintenant et pas seulement à la fin du monde, comme le voudraient les libéraux !

Tandis qu'ils détruisent, nous avons le bonheur de reconstruire. Plus grand bonheur encore : des générations de jeunes prêtres participent avec zèle à cette tâche de reconstruction de l'Église pour le salut des âmes.

Mgr Marcel Lefebvre — Ils l'ont découronné

Canonisation des Papes Jean XXIII et Jean-Paul II

acte définitif et irréfornable.

La béatification et la canonisation ont toutes les deux pour objet de rendre possible le culte vis-à-vis d'un fidèle défunt, ce qui suppose que ce fidèle a exercé de son vivant des vertus exemplaires et obtenu la gloire. La différence est que la béatification ne fait que permettre ce culte et ne fait que supposer la gloire et les vertus exemplaires ; tandis que la canonisation rend ce culte obligatoire et impose aux fidèles de croire explicitement à la réalité de la gloire et des vertus héroïques du saint. Dans toute cela, l'essentiel est la vertu exemplaire (ou héroïque) du fidèle défunt et c'est elle que l'on cherche à vérifier dans les deux procès, de béatification et de canonisation. En effet, le culte suppose cette vertu comme l'effet suppose sa cause. Les miracles ne sont eux-



Le Pape Jean-Paul II embrassant le coran

A l'occasion de l'annonce de la canonisation des Papes Jean XXIII et Jean-Paul II, la Sainte Ampoule, propose à ses lecteurs de larges extraits de l'article de Monsieur l'Abbé Jean-Michel Gleize du 20 octobre 2013 : "Jean-Paul II : Santo subito ?"

I. Avant-propos : le point de vue de la presse

... Nous voulons expliquer ici en quoi il est légitime de douter du bien-fondé de la béatification de Jean-Paul II.

II. Quelques principes de base

La béatification est un acte par lequel le souverain pontife accorde la permission de rendre un culte public au béatifié, dans certaines parties de l'Eglise jusqu'à ce que le bienheureux soit canonisé. Cet acte n'est pas un précepte ; il est seulement temporaire et réformable. La béatification se réduit à permettre le culte. L'acte d'une béatification n'énonce pas directement ni la glorification ni les vertus héroïques du serviteur de Dieu béatifié.

La canonisation est l'acte par lequel le vicaire du Christ jugeant en dernier ressort et portant une sentence définitive inscrit au catalogue des saints un serviteur de Dieu précédemment béatifié. L'objet de la canonisation est triple, car cet acte ne concerne pas seulement le culte. Le pape déclare premièrement que le fidèle défunt est dans la gloire du ciel ; deuxièmement il déclare que le fidèle défunt a mérité de parvenir à cette gloire en exerçant des vertus héroïques qui ont valeur d'exemple pour toute l'Eglise ; troisièmement, pour mieux donner en exemple ces vertus et remercier Dieu de les avoir rendu possibles, il prescrit qu'un culte public soit rendu au fidèle défunt. Sur ces trois points : la canonisation est un précepte et oblige toute l'Eglise ; elle constitue un

mêmes pris en compte que comme des signes qui attestent la vertu héroïque. Sans vertu héroïque, pas de sainteté et pas de vénération.

Il y a une différence entre un saint et un saint canonisé. La canonisation ne cause pas mais indique la sainteté d'une personne. Et elle l'indique comme un exemple. Cela explique pourquoi on ne canonise ni tout le monde ni beaucoup de monde. L'exemple, pour être parlant, doit être unique ou rare : quand bien même les saints seraient nombreux, un petit nombre d'entre eux et non la plupart doivent être élevés sur les autels. D'autre part, l'Eglise donne toujours les exemples dont les fidèles ont besoin, dans le contexte d'une époque. En ce sens, la canonisation est un acte politique, dans le meilleur sens du terme : non pas un acte de démagogie partisane, mais un acte qui procure le bien commun de toute l'Eglise, un acte de portée sociale, et qui tient compte des circonstances. Il y a une autre différence à noter, entre le salut et la sainteté. Une personne morte en odeur de sainteté est sauvée. Mais on peut se sauver sans avoir vécu comme un saint. Aux yeux des fidèles, la canonisation a pour but premier et pour effet immédiat de signaler (pour la donner en exemple) la sainteté de vie. Même si elles ont pu se sauver et aller au ciel, on ne va pas canoniser des personnes qui n'ont pas donné l'exemple de la sainteté durant leur vie.

L'infaillibilité des canonisations est aujourd'hui la doctrine com-

mune et certaine du plus grand nombre des théologiens. Tous les manuels d'après Vatican I (et d'avant Vatican II), depuis Billot jusqu'à Salaveri, l'enseignent comme une thèse commune en théologie.

II. Quelques incertitudes problématiques.

Sans prétendre donner le fin mot de l'histoire (qui reste réservé à Dieu), l'on peut au moins soulever trois difficultés majeures, qui suffisent à rendre douteux le bien-fondé des béatifications et canonisations nouvelles. Les deux premières remettent en cause l'infailibilité et la sûreté de ces actes. La troisième remet en cause leur définition même...



Ce que Mgr Lefebvre pensait de la canonisation de Jean-Paul II

(Monsieur l'Abbé Gleize examine ensuite de "L'insuffisance de la procédure", puis du "collégialisme" dans introduite par le Pape Jean-Paul II lui-même dans la cause des saints. Ces deux points ne sont pas repris ici faute de place)

3 – La vertu héroïque. L'objet formel de l'acte magistériel des canonisations est la vertu héroïque du saint. De la même manière que le magistère est traditionnel parce qu'il enseigne toujours les mêmes vérités inchangées, ainsi la canonisation est traditionnelle parce qu'elle doit signaler toujours la même héroïcité des vertus chrétiennes, à commencer par les vertus théologiques. Par conséquent, si le pape donne en exemple la vie d'un fidèle défunt qui n'a pas pratiqué les vertus héroïques, ou s'il les présente dans une optique nouvelle, inspirée davantage par la dignité de la nature humaine que par l'action sumaturelle du Saint-Esprit, on ne voit pas en quoi cet acte pourrait être une canonisation. Changer l'objet c'est changer l'acte. Ce changement d'optique apparaît dans la nouvelle théologie et dans le magistère post-conciliaire. On y

passé sous silence la distinction entre une sainteté commune et une sainteté héroïque dans laquelle consiste la sainteté : le terme même de « vertu héroïque » n'apparaît nulle part dans les textes de Vatican II. Depuis le concile, quand les théologiens parlent de l'acte de la vertu héroïque, ils ont plus ou moins tendance à le définir en le distinguant plutôt de l'acte de vertu simplement naturelle, au lieu de le distinguer d'un acte ordinaire de vertu sumaturelle. Ce changement d'optique apparaît aussi si l'on observe l'orientation œcuménique de la sainteté, depuis Vatican II. L'orientation œcuménique de la sainteté a été affirmée par Jean-Paul II dans l'encyclique [7]. Le pape fait allusion à une communion de sainteté qui transcende les différentes religions, manifestante l'action rédemptrice du Christ et l'effusion de son Esprit sur toute l'humanité. Quant au pape Benoît XVI, force est de reconnaître qu'il donne du salut une définition qui va dans le même sens œcuméniste, et qui fausse par le fait même la notion de sainteté, corrélatrice du salut sumaturel [8]. On peut donc hésiter sérieusement à voir dans les actes de ces nouvelles béatifications et canonisations une continuité réelle avec la Tradition de l'Eglise.

4 – Conclusion. Trois sérieuses raisons autorisent le fidèle catho-

Cher Monsieur l'abbé,

Le pape FRANÇOIS a prévu de « canoniser » le dimanche 27 avril 2014 deux de ses prédécesseurs, les papes Jean XXIII et Jean-Paul II.

L'éditorial du prochain Bulletin Officiel, qui devrait vous parvenir d'ici la fin de cette année, aborde ce sujet grave et scandaleux.

Comme l'écrivait en novembre dernier Monseigneur FÉLLAY, nous devons faire tout notre possible pour empêcher ces canonisations et il nous faut donc redoubler de prières.

Afin de vous permettre d'en informer les fidèles le plus tôt possible, je vous communique les demandes que je commente de façon plus détaillée dans le Bulletin Officiel n° 254 à venir.

Dans l'intention que ces canonisations n'aient pas lieu, je viens vous demander à l'occasion des vendredis 3 janvier 2014, 7 février 2014, 7 mars 2014 et 4 avril 2014, premiers du mois, que soient organisées :

- la nuit entière d'adoration pour les prières la prévoyant, habituellement,

- quelques heures ou même une seule heure, pour les prières où ces adorations n'existent pas la nuit entière,

- au moins une heure, pour les prières où ces adorations n'existeraient pas du tout.

Vous remerciant pour votre zèle à éclairer les fidèles sur ce grave sujet et les faire prier afin que ce scandale n'ait pas lieu, je vous prie de bien vouloir agréer, cher Monsieur l'abbé, l'expression de mon dévouement sacerdotal dans le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie,

Abbé Régis de CACQUERAY

20 décembre 2013

« Doctrina cum pietate »

De l'existence de Dieu. (Suite)

A la question n°37 : « Que signifie *Unité de Dieu* ? », et sa réponse « *Unité de Dieu* signifie qu'il y a un seul Dieu. », le R.P. Dragon commente. Dans les deux derniers bulletins, nous avons vu les deux modes de connaissance de l'existence de Dieu : la Révélation divine et notre raison. Selon ce dernier mode, il nous reste à considérer les arguments psychologiques.

B. Arguments psychologiques. Ce ne sont pas seulement les lois qui sont en dehors de nous qui manifestent Dieu, mais aussi celles qui sont en nous.

a. Argument du premier intelligible, de la Vérité première, source de toute vérité. Les idées que nous avons des choses particulières et changeantes sont universelles et immuables. L'idée que j'ai du triangle s'applique à tous les triangles qui peuvent être fabriqués ou conçus et demeure même s'il ne devait plus y avoir aucun triangle. L'idée d'être humain est applicable à tous les individus qui sont composés d'une âme raisonnable et d'un corps humain.

D'où les idées tiennent-elles leur universalité et leur immuabilité ? Non des choses qu'elles expriment, parce qu'elles sont particulières ; ni non plus de nous-mêmes, qui sommes des individus, mais de l'Être éternel et universel, qui a créé notre esprit et les choses qu'il connaît. Le fondement de nos idées universelles, qui reflètent la vérité, ne peut être que Celui qui est éternel, nécessaire, universel : Dieu.

b. Argument eudémologique ou du premier désirable. Il y a en chaque être humain le besoin et le désir irrésistible d'être parfaitement heureux. Mais ce bonheur ne peut être trouvé en aucun être créé, qui est limité dans le temps et dans ses perfections, changeant et éphémère. Il doit y avoir un souverain Bien, absolument parfait, qui a introduit ce besoin en nous et qui est capable de le satisfaire. Ce souverain Bien, c'est Dieu.

c. Argument du devoir. Il y a en nous une loi constante, universelle, qui nous ordonne de faire le bien et de fuir le mal, qui nous indique quel est ce bien et quel est ce mal, qui nous fait éprouver le remords lorsque nous agissons ou pensons mal et la satisfaction la plus intime et la plus pure lorsque nous faisons le bien. Cette loi, ce n'est pas nous qui nous la sommes donnée. Il doit y avoir un Législateur qui a joint à la nature de notre moi cette exigence que nulle créature ne peut donner ni abolir. Ce Législateur suprême de notre nature, c'est Dieu.

d. Argument moral ou du consentement universel. La plupart des êtres humains, de tous temps et en tous lieux, a toujours admis et cru que Dieu existe. Or il n'est pas possible que tous les hommes se trompent sur un objet d'une telle importance. Par conséquent, Dieu existe nécessairement.



Saint Tiburce, Saint Valérien
et Sainte Cécile

II. Unité de Dieu signifie qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

La Révélation et la raison nous disent que Dieu existe, qu'il est unique et qu'il n'y en a donc pas d'autres comme Lui, et qu'il n'est pas divisé ni divisible en parties. Dans le Symbole d'Athanasie, notre foi s'exprime ainsi : « Il n'y a pas trois dieux, mais un seul Dieu. » Comment pourraient exister d'autres dieux, c'est-à-dire d'autres êtres infinis ? Ils ne se distingueraient pas l'un de l'autre, et par l'infinité de leurs perfections, ils seraient identiques, c'est-à-dire un seul... Dieu est absolument simple et ne peut être ni divisé ni multiplié. Par conséquent, Il est un et unique.

Le juge Fabien fit apporter un brasier, commanda au martyr Tiburce de sacrifier aux dieux en jetant de l'encens sur les braises et le menaça : « Sacrifie à nos dieux, autrement je te ferai marcher pieds nus sur ces charbons ardents ! »

Tiburce fit le signe de la Croix, enleva ses chaussures, commença à marcher sur les charbons sans se brûler et dit : « Sache que le Dieu des chrétiens est le seul Dieu ; celui qui a créé le monde. Par sa puissance, ces charbons me sont des fleurs ! » Le tyran, fou de rage, le fit décapiter à l'extérieur de Rome sur la voie Laticane. C'était en 286. Sa fête se célèbre le 11 août.

A suivre...

Intentions des Croisades

Croisade du Rosaire



Tous les vendredis :
Pour la conversion des Musulmans

Janvier 2014 : Pour la restauration
d'une France catholique

Février 2014 : Pour les chrétiens persécutés
dans le monde

Mars 2014 : En réparation des lois destructrices
de la famille et de toute morale en vigueur en France
et en Europe

Avril 2014 :
La conversion des pauvres pécheurs

Croisade Eucharistique



Janvier 2014 :
Pour le Pape et les évêques

Février 2014 :
Pour la famille catholique

Mars 2014 :
Pour les catholiques persécutés

Messes dominicales & Jours de fêtes d'obligation

Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h15 Messe : 10h00
Charleville (08) chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque	Confessions : 17h30 Messe : 18h00
Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)	Messe : 10h45
Le Hérie la vieille (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château	Messe : 8h30

Activités paroissiales

Catéchismes :	Reims : (hors vacances scolaires) Adolescents : le mardi à 17h15.
Scoutisme : (Groupe Notre-Dame de France)	Sortie louveteaux et louvettes : Janvier : le 11 janvier. Février : Reste à définir.
Adoration perpétuelle des prieurés de la Fraternité Saint-Pie X.	Le samedi 1er février 2014 A Reims le matin, A Charleville l'après-midi Intentions : 1-La victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église ; 2-La conversion de Rome et des évêques ; 3-La sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce ;
Confirmations :	Le samedi 14 juin 2014 Eglise Notre-Dame de France de Reims

Carnet de Famille

Baptême :	Louis-Armand Krempp, samedi 28 décembre né le 8 décembre 2013.
------------------	--

Messes en Semaine

	LUN .	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messes : 7h30 11h15	Messe : 8h30	Messes : 7h30 11h15	Messes : 7h30 11h15	Messe : 11h15	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 03 26 61 70 71. Merci de votre compréhension.